



Compte-rendu du conseil d'école 1 du vendredi 9 novembre 2018

Présents :

Equipe enseignante : Mmes S.Grasset, D.Albenque, C.Ménager, A.Toffa.

Equipe municipale : M. Gusméroli Stéphane, maire de St Pierre de Chartreuse, Mme Dominique Cabrol, élue aux affaires scolaires, Mme Eve Sartori, directrice du périscolaire et restauration scolaire.

DPE : Mme Laure Baudouin, Mme Charlotte Duclos, M. Deville Xavier.

Absents excusés : M. Cyril Helay Girard (IEN Voiron 3), M. Vincent Gilbert (délégué de parents), M.Ocelli (DDEN), Mme Sophie Fontaine (enseignante).

Secrétaires de séance : Mme Toffa.

Ouverture de séance : 18H30

1. Présentation des rôles et attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école

- I. Il vote le règlement intérieur.
- II. Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
- III. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il **donne tout avis et présente toute suggestion** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - *les actions pédagogiques entreprises.*
 - *l'utilisation des moyens alloués à l'école.*
 - *les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés.*
 - *les activités périscolaires.*
 - *l'hygiène scolaire.*
 - *la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.*
- IV. Il adopte le projet d'école
- V. Il est consulté par le Maire sur :
 - *l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.*
 - *la modification des horaires d'entrée et de sortie.*
 - *des modalités d'organisation d'un service de garderie.*
- VI. Il est informé sur :
 - *L'organisation des aides spécialisées.*
 - *Les modalités de rencontres des maîtres avec les parents de leurs élèves, notamment la réunion de rentrée.*

2. Bilan de l'élection des représentants des parents au conseil d'école

Ont été proclamés élus :

titulaires: <ul style="list-style-type: none">- Gilbert Vincent (CE2-CM2)- Duclos Charlotte (CE2)- Baudouin Laure (MS)- Deville Xavier (MS-CP-CM1)	suppléants: <ul style="list-style-type: none">- Moulet Florence (PS-CE2)- Rossi Frédéric (GS-CE2)
--	---

Participation: -nombre d'inscrits: 133 -nombre de votants: 81 -nombre de votes blancs ou nuls: 3 -nombre de suffrages exprimés: 78 -taux de participation: 60,9%	Résultats: -nombres de sièges à pourvoir: 4 -quotient: 19,5 -nombre de sièges pourvus: 4
--	--

La participation au vote des parents d'élèves est bien meilleure que l'an passé. Les parents ont voté majoritairement par correspondance. Le conseil remercie les parents pour leur participation.

3. Classes, effectifs

➤ Effectifs 2018-2019 :

niveau	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
	7	12	16	10	12	15	13	10
répartition	19		26		27		23	
total	95							

1 élève de PS arrive début décembre 2018.

1 élève de GS arrive début janvier 2019.

Les effectifs sont fluctuants et à la hausse. En janvier 2019, il y aura 97 élèves dans l'école et 71 familles.

➤ Equipe enseignante :

PS-MS : Caroline Ménager (Avec Carole Rogier, ATSEM, les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Le mercredi en alternance avec Sandrine Mollaret et Carole Rogier.)

GS-CP : Aude Toffa, titulaire du poste depuis la rentrée 2018 (Avec Sandrine Mollaret, ATSEM, les lundis, mardis, jeudis, vendredis).

CE1-CE2 : Mme Albenque Delphine, déchargée le lundi par Mme Sophie Fontaine.

CM1-CM2 : Mme Grasset Stéphanie, directrice, déchargée le mardi par Mme Sophie Fontaine.

Rappel : les ATSEM sont présentes dans le bus le matin et le soir. Elles travaillent donc un mercredi sur deux. De ce fait il n'y a pas d'ATSEM dans la classe des GS/CP le mercredi matin.

4. Adoption du règlement intérieur de l'école

a) *Les horaires des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sont modifiés.*

b) *Le portable est interdit pour les enfants à l'école à l'école.*

c) *Remarque de l'équipe enseignante :*

- Mme Grasset et l'ensemble des professeurs des écoles rappellent que l'année scolaire se termine 5 juillet 2019 et que tout départ anticipé doit rester exceptionnel et nécessite une rencontre avec l'enseignant et la directrice au préalable. Il est difficile pour les enseignants de travailler sur des projets quand l'effectif devient fluctuant.
- Vacances anticipées ou vacances durant l'année scolaire : attention à l'image de l'école donnée aux enfants ! **Les parents doivent absolument prendre un rendez-vous avec la directrice.**
- De plus 4 demi-journées d'absence par mois, consécutives ou non, et non justifiées donneront lieu à un signalement de la part de la directrice à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.
- En cas d'absence d'un enfant à la journée, il faut prévenir l'école (mail, appel téléphonique) ainsi que le périscolaire au plus vite le matin.
- Mme Grasset rappelle que le soir, les élèves de l'élémentaire peuvent sortir seuls de l'enceinte de l'école. Seule la sortie des maternelles nécessite la présence des parents. Nous faisons ensemble le constat que les élèves de CP restent un peu jeunes pour partir seuls de l'école.
- Eve nous informe que si un enfant est "oublié", il sera pris en charge par le périscolaire et les parents peuvent être joints.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

5. Sécurité

- a) Un **exercice d'évacuation** a été effectué le 11/09/18 : évacuation de l'école en 1minute 34 secondes.
- b) Un **exercice type intrusion du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** a été fait le 02/10/18. Il est complexe à mettre en œuvre aux vues des contraintes sonores (pas de second signal sonore propre au déclenchement du PPMS) et spatiales (configuration de l'école) mais indispensable pour la réflexion collective. Les enfants de PS sont informés des exercices, pas les autres qui y sont habitués. 2 PPMS sont à effectuer dans l'année.
La mairie a financé une mallette PPMS contenant le matériel indispensable au confinement. Sa place dans l'école reste à définir.
Les plans d'évacuation sont à réactualiser (manque la classe des GS/CP).
Chaque année le PPMS est réactualisé.
- c) **L'alarme de la salle de restauration** est reliée au reste de l'école. Elle fonctionne. Mais le volume sonore est presque inaudible au fond de la salle en présence des enfants. Un exercice sera effectué afin de refaire le point dans l'année. Le boîtier rouge de cette même salle est opérationnel. Il y a beaucoup de confusion lors du rangement des élèves au point de rassemblement au fond de la cour, il faudra donc envisager un marquage au sol pour aiguiller les élèves.

6. Travaux et demandes en mairie

- a) La mairie a doté l'école de 10 ordinateurs neufs depuis septembre 2018. La connexion internet n'est pas toujours très bonne sur le village, il y a donc régulièrement des problèmes de connexion.
- b) La mairie a fait installer dans la classe des CM à l'étage 4 radiateurs électriques à accumulation programmables.
- c) L'isolation du toit ra été réalisée lors des vacances de Toussaint. La laine de bois remplace à titre préventif la laine de verre (respiration des élèves)
- d) La mairie demande un recensement des modes de chauffage afin de rédiger un protocole d'utilisation pour chaque pièce de l'école (document à communiquer aux usagers des classes).
- e) Le contrôle de la ventilation mécanique a été fait en décembre 2017 et sera, à nouveau réalisé avant la fin de l'année 2018.
- f) La serrure de la porte principale côté EST est cassée. Elle est à réparer dès que possible car cela gêne le fonctionnement de la classe des CM1-CM2.
- g) Demande de déplacer le TBI dans la salle de Delphine ALBENQUE sur le mur attenant à la salle des maitres. Demande de rideaux occultants dans la classe des CE car la lumière perturbe le bon fonctionnement du TBI.
- h) Le grillage du pré a été changé mais a été à nouveau endommagé par les élèves.
- i) Des nouvelles cages de foot ont été installées dans le pré. Les enseignantes et l'équipe municipale remercient M. Schiavon, parent d'élève, d'avoir effectué le marquage au sol d'un terrain de foot et de rugby. L'accès à ces installations par les enfants du village hors des horaires de l'école est autorisé et apprécié.
- j) La mare a été creusée et installée. Il faudra attendre le printemps pour que les animaux s'y installent et les plantes s'y développent naturellement. Elle sera clôturée. Mais la clôture sera choisie afin de ne pas perturber la circulation de la faune. (Remarque : Il n'y a aucune obligation de clôture autour des mares.)

Afin que cet endroit soit utilisé par des groupes du territoire, 2 parties ont été prévues : butte et plage (accessible aux enfants pour le regroupement).

Il serait souhaitable d'élaborer un panneau pédagogique d'informations pour les visiteurs. (*Ne rien amener dans la mare. Milieu autosuffisant...*)

Un appel aux anciens peut être envisagé afin de partager autour de l'aspect végétal de la mare.

Le conseil d'école remercie vivement Lionel Lardic qui a œuvré de nombreuses journées pour la réalisation de la mare.

7. Projets de classe

Cette année la mairie donne un budget de 350 € par classe pour les transports.

Ecole :

Cinéma avec l'association « Bruits de cour » : projet d'école couplé avec le projet départemental « école et cinéma ». Christian PERRIN et son équipe amèneront les élèves, selon leur niveau, à être des spectateurs avertis et critiques : travail autour de la construction de l'image et du son. L'objectif de fin d'année est de réaliser des films minutes. Ce projet de 3000 euros est financé par le sou des écoles. La première intervention des « Ateliers de la rétine » sur « comment fait-on des images ? » a été très investie par les enfants.

Ecole et cinéma : projet départemental. Les élèves vont assister à 2 ou 3 séances de cinéma au Cartus à St Laurent du Pont. Les films sont travaillés en aval et en amont de la séance en classe avec les élèves. (coût pour les familles : 2,50 € par séance par élève)

Spectacle de Noël : Vendredi 21 décembre à la salle des fêtes

Mare et jardin pédagogique : exploités par toutes les classes durant l'année. Un jardin des 5 sens et un potager seront créés par les classes maternelles et les TAP.

Lire et faire lire : lectures offertes d'albums par Christiane Charvoz dans les grandes classes.

Annexe de la bibliothèque : les vendredis 1 fois par mois avec Dominique.

Classes :

CM : Dimanche 11 novembre, 10 élèves volontaires de cm liront une lettre d'ancien combattant à 11h00 à ST HUGUES et des collégiens à 11h30 à saint Pierre.

CE CM : Spectacle de « Dolores Wilson » à la salle de spectacle de St Laurent du Pont. L'association Pic livres a pour objectif de faire venir un spectacle vivant par an pour les élèves.

de la PS à CE2 : prix des Incos sur une sélection de 6 livres jeunesse.

De la GS au CM2 : rugby. Le bilan est positif pour toutes les classes.

Un projet sur « le fairplay dans le sport » a été suivi par les CM en 2 groupes (les vaillants et les téméraires). A l'issue de ce projet une charte du fairplay a été construite par les CM et affichée dans la cour. Les jeux de cour et le foot, maintenant délocalisé dans le pré, ont enrayé les conflits. Des règles de jeu communes ont été créées et affichées par les élèves de cm pour réguler les conflits.

CE1-CE2 : projet tri des déchets avec le PNRC. 5 interventions de 2 intervenantes, visite du centre de tri des déchets de Chambéry, visite de 2 déchèteries et travail sur les encombrants problématiques à saint Pierre. Une collecte de petits encombrants sera effectuée au préalable par les élèves. Un petit film sera tourné durant les interventions et les sorties pour regarder avec les parents.

Ski

CE et CM : 6 séances de ski alpin avec des moniteurs à St Pierre de Ch.

GS-CP : 6 séances de ski alpin avec des moniteurs aux Egaux

PS-MS : 6 séances à St Hugues de ski de fond avec un moniteur et des parents agréés.

Le projet (forfaits, bus, moniteurs) est entièrement financé par la mairie

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de changement dans la prise en charge financière des forfaits pour les enfants (gratuit jusqu'à 5 ans, et ensuite participation à 70% de la mairie jusqu'à 12 ans).

Piscine :

Des séances de natation auront lieu en fin d'année scolaire de la GS au CM2. Les enseignantes insistent sur la nécessité d'avoir des parents agréés pour avoir un taux d'encadrement satisfaisant.

8. Questions diverses

Eventuelle utilisation de la salle St Michel pour des activités diverses par l'école :

À ce stade, ce projet en est au tout début de réflexion. Il faut prendre le temps de réfléchir ensemble aux potentialités de la salle en fonction des projets : comment utiliser l'espace du bas ? comment réaménager la salle afin que les normes de sécurité soient respectées ?

Le club d'escalade souhaiterait investir la scène pour faire du bloc.

Les rythmes scolaires : la constitution du dossier pour le retour de la semaine à 4 jours ne peut pas être faite avant février 2019. L'Inspection Académique enverra les dossiers à cette date.

Rappel de la mairie : lors du retour de la semaine à 4 jours, il n'y aura pas d'accueil pour les élèves le mercredi. Cependant, un accueil de loisirs intercommunal est proposé à St Laurent du Pont.

Qu'en est-il d'un enseignement renforcé de l'anglais ?

Réponse de l'équipe enseignante : les programmes ministériels sont suivis.

Problème des vêtements délaissés à l'école. Une « journée porte ouverte » pourrait être organisée pour que les parents viennent récupérer les vêtements de leurs enfants. Il s'agit d'un souci important vu le nombre de vêtements laissés à l'école. Une réflexion est menée pour savoir que faire de ces vêtements.

Moyen de communication pour les parents délégués à repenser : ils souhaiteraient communiquer l'ordre du jour des conseils d'école et communiquer avec les autres parents via une page Facebook ou encore par mail. Un trombinoscope affiché à l'école permettrait de mieux identifier les parents délégués.

Les TAP :

-L'échange intergénérationnel est poursuivi autour des échecs, d'ateliers cuisine, de l'écriture à la plume, du Sénégal, vidéo (réalisées par les anciens), de la fabrication d'une fusée et de maquettes d'avion, du jardin, de la caserne des pompiers et des 1ers secours, de la construction d'un système solaire à l'échelle...

Cette année, l'objectif du lien social va être encore renforcé en orientant les activités des TAP plus sur le « jouer ensemble » (temps fort le jeudi avant les vacances de Noël). Un repas partagé entre les anciens et les élèves aura lieu.

-Un journal est créé autour des sujets que les enfants affectionnent. Il sera diffusé dans les classes.

Le restaurant scolaire : un règlement a été mis en place et suivi à chaque ilot avec 1 adulte référent. La régulation se fait au moyen de sanctions (faire un dessin de la règle qui n'a pas été respectée). Il y a aussi une valorisation des bons comportements.

Une question se pose : si les effectifs augmentent encore au cours de l'année, y aura-t-il suffisamment de place dans les locaux du restaurant ?

Rappel important : les médicaments sont interdits à l'école pour des raisons de sécurité. Un enfant ne doit en aucun cas en avoir dans son cartable.

→ **Dans le cas très exceptionnel** où le médicament devrait être administré sur le temps de la restauration scolaire, une autorisation est à remplir par les parents qui y joindront l'ordonnance et le médicament. Le tout est à remettre **en main propre par les parents à Geneviève** le matin même. Un médicament ne pourra être donné que si un adulte est prévenu en amont.

→ Sur le temps scolaire, un médicament ne peut être donné que dans le cadre d'un PAI (protocole d'accueil individualisé), rédigé lors d'un entretien entre les parents et la directrice.

9. Date du prochain conseil : le vendredi 8 MARS 2019 à 18h30 à l'école.

Clôture de séance : 21h19

St Hugues, le 28/11/17,
La secrétaire, Mme Toffa.
La directrice, Mme Grasset.